

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 111

présenté par  
M. Di Filippo

-----

**ARTICLE 2**

À la seconde phrase, après le taux :

« 2 % »,

insérer le mot :

« minimum ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement ouvre la possibilité de porter l'effort national de défense à plus de 2% si cela s'avère opportun. Jens Stoltenberg, le secrétaire général de l'OTAN, estime que les pays membres de l'Alliance devraient consacrer au moins 2% de leur PIB à leurs dépenses de défense et qu'un nouvel engagement devra être fixé au sommet de Vilnius prévu au mois de juillet 2023.